

Déclaration de la Commission Exécutive Nationale du SNFOLC

du 29 mai 2020

Pour la Commission Exécutive Nationale, comme pour la Commission Exécutive Fédérale du 28 mai, « *La colère gronde. [...] Le gouvernement s'est donné les pleins pouvoirs pour imposer des conditions d'une « reprise » au service d'un objectif : précipiter la destruction des services publics, généraliser la déréglementation et préparer la privatisation. Pleins pouvoirs également [...] pour faire voler en éclats toutes les règles inscrites dans le Code du Travail, les conventions collectives et les statuts. Chaque jour qui passe met en évidence que la crise sanitaire est utilisée pour poursuivre et amplifier les contre-réformes.* »

État d'urgence « sanitaire » : FO en demande le retrait immédiat et reste sur le terrain des revendications !

Le gouvernement s'octroie les pleins pouvoirs pour imposer des conditions de reprise du travail au service d'un objectif : précipiter la destruction des services publics, généraliser la déréglementation. Il donne également les pleins pouvoirs aux employeurs, du public et du privé, pour faire voler en éclats toutes les règles inscrites dans le Code du Travail, les conventions collectives et les statuts. Mais les manifestations qui se sont multipliées ces derniers jours (hospitaliers, avocats, personnels des EHPAD...) sont la démonstration que le gouvernement, plus que jamais isolé, n'a pas réussi à confiner les revendications des salariés.

La CEN du SNFOLC exige le retrait de la loi état d'urgence, qui n'a de sanitaire que le nom, et inscrit ses mandats dans la déclaration de la CE confédérale du 19 mai : « *Alors que l'état d'urgence sanitaire vient d'être prorogé, FO conteste le bien-fondé de ce régime d'exception qui conduit à justifier la possibilité de gouverner sans relâche par ordonnances et décrets [...]. Aussi la Commission exécutive, sans mésestimer la gravité du risque épidémique, appelle à ce que soit mis fin à ce régime d'exception au regard de son impact sur les libertés fondamentales et individuelles, y*

compris les libertés syndicales, comme sur le droit du travail. »

La CEN du SNFOLC se félicite du succès de la pétition de la FNEC FP-FO exigeant le dépistage systématique des personnels et des élèves préalablement à toute reprise et la mise à disposition de masques FFP2.

La CEN du SNFOLC se félicite que dans ce contexte inédit, partout, les syndicats départementaux du SNFOLC ont occupé et occupent toute leur place au sein de leur UD et dans les sections FNEC et inter FNEC ainsi qu'auprès des personnels pour défendre à tous les niveaux leurs intérêts matériels et moraux.

Le gouvernement utilise la crise sanitaire pour détruire une École de la République qui instruit, la Fonction publique et ses statuts, les diplômes nationaux : NOUS N'ACCEPTONS PAS !

Le gouvernement et le ministre n'ont pas pris les mesures nécessaires pour lutter contre la propagation de la COVID-19. Ils sont responsables de la fermeture des établissements scolaires. La pseudo-rentree du mois de mai est une imposture : la réouverture des établissements n'a plus rien à voir avec l'École de la République. Très peu d'élèves sont accueillis, de surcroît dans un milieu devenu hostile. Ils sont tenus de rester derrière leur table, sans contact avec qui que ce soit. Ils sont contraints de stationner dans la cour sur des emplacements signalés par des croix peintes au sol. Le gouvernement tente de faire porter sur les personnels, les parents et les élèves (via les Conseils d'Administration), la responsabilité de l'élaboration et de la « bonne » application des protocoles sanitaires de reprise. C'est pourquoi le SNFOLC, fidèle à son rôle de défense des personnels, a refusé de cautionner les protocoles. L'autonomie des établissements devient maintenant sanitaire, avec des protocoles inapplicables, sans test et sans masque protecteur. Tout doit être décidé au plan local, en dérogeant au statut de fonctionnaire, au Code du travail, ce qui tend à exonérer le ministre de ses responsabilités. Le gouvernement orga-

nise le chaos, se désengage de ses responsabilités et territorialise l'École et ses personnels. Pour le SNFOLC : ni Union nationale, ni Union sacrée, mais défense inconditionnelle des revendications en toute indépendance.

La politique de Blanquer est encore aggravée : généralisation du contrôle continu pour le baccalauréat et le DNB, assortie de l'inégalité de traitement et d'usines à gaz XXL pour les jurys, cumul de travail en « présentiel » et en « distanciel », aux frais des personnels et selon des modalités de travail 24h/24, remise en cause des congés, désintégration des disciplines d'enseignement sur le modèle du « *tous profs de socle ou de devoirs faits* », et maintenant projet de sous-traitance de pans entiers d'enseignements disciplinaires avec le protocole « *sport, santé, culture et civisme* », afin « *d'assurer localement l'accueil des élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs* ». C'est la réforme Peillon des rythmes scolaires appliquée au second degré sur le temps d'enseignement que voudrait pérenniser Blanquer. C'est la porte ouverte à la destruction des disciplines, à un plan de licenciement massif et, pour le gouvernement, des économies budgétaires faramineuses. Le refus de déclarer admis aux concours tous les candidats admissibles s'inscrit dans ces économies inacceptables.

Le rejet de cette politique est immense. Le SNFOLC appelle les personnels à se rassembler pour refuser, résister, revendiquer !

Le SNFOLC agit à tous les niveaux pour bloquer les contre-réformes. Le SNFOLC refuse la transformation de l'école en garderie et revendique des conditions d'une scolarité normale pour tous les élèves. La CEN du SNFOLC appelle les personnels à se réunir par tous les moyens possibles, à prendre position ensemble pour s'opposer à cette entreprise de démolition de l'École publique, des diplômes et des statuts ! La CEN du SNFOLC condamne la décision du gouvernement de maintenir l'interdiction des rassemblements publics et manifestations de plus de 10 personnes alors que des événements culturels sont autorisés selon une « jauge » fixée à 5000. C'est clairement une volonté de faire obstacle à l'expression des revendications.

La CEN du SNFOLC appelle les instances à mettre à l'ordre du jour le plan de travail précis (HIS, AG) pour réunir les personnels, à commencer par les syndiqués, afin d'établir et faire valoir les revendications, décider les moyens de les faire aboutir (rassemblement, grève...) dans la continuité de ce que les syndicats départementaux ont engagé.

